

Mise en ligne : 6 mars 2014.
Dernière modification : 16 mars 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

FRANÇAISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES PÉTROLES,
PUIS
FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES PÉTROLES S.A.
(groupe Société générale foncière)

1920 : Crédit Général des Pétroles (Devilder).

Absorption Sté fin. pétroles (3-1926), Pétroles Premier (12-1926), Pétroles de Malopolska (Pologne)(1932), Tchécoslovaquie (1939).

[FRANÇAISE] INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES PÉTROLES
(*L'Économie*, 11 septembre 1947)

Les actionnaires de la Société française Industrielle et Commerciale des Pétroles (Groupe Malopolska), réunis en assemblée ordinaire le 3 septembre, ont approuvé les comptes des exercices 1945-1946 et 1946-1947.

Le bilan au 30 avril 1946 accuse une perte de 3.640.161 fr. qui, ajoutée à celle reportée précédemment forme un déficit total de 4.212.634 fr. dont le report à nouveau a été décidé.

Le bénéfice au 30 avril dernier ressort à 4 millions 771.590 fr. Il se trouve ramené, après extinction du solde débiteur ci-dessous, à 558.956 francs qui ont été reportés à nouveau.

En Pologne, des pourparlers ont été engagés avec les Autorités en vue de la sauvegarde des intérêts de la société dans ce pays. Les négociations seront vraisemblablement très longues et il ne peut être prévu de règlement à la situation actuelle que sous forme d'indemnités.

Les droits de la société en Autriche ont été reconnus, mais, là aussi, on ne peut escompter de solution rapides.

Malgré tous ses efforts, le conseil n'a pu, jusqu'à présent, obtenir l'autorisation d'envoyer un représentant sur place en Albanie. Il conserve cependant l'espoir d'avoir satisfaction ultérieurement.

Ajoutons qu'au point de vue commercial, la dernière année sociale a été caractérisée par un développement sensible de l'activité des filiales.

Société Française Industrielle et commerciale des Pétroles
(groupe Malopolska)
(*L'Économie*, février 1950)

Réunis le 31 janvier en assemblée générale ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1948-1949, clos le 30 avril 1949, qui, toute compensation préalablement faite dans le compte pertes et profits, ne fait apparaître ni bénéfice ni

perte.

Dans son rapport, le conseil a souligné l'importance qu'il attache à la nouvelle présentation du bilan, qui fait ressortir, d'une part, les biens en exploitation, *et, d'autre part, ceux qui, à l'étranger, sont l'objet de spoliation.*

Pour ces derniers, la nouvelle présentation comptable permet ainsi de les situer géographiquement et d'indiquer, dans la mesure du possible, les bases des réclamations de la société. Celles-ci, sauf pour la Pologne avec laquelle un accord a déjà été conclu, font l'objet de négociations dont le conseil n'est pas encore en état de prévoir les modalités ni l'importance des indemnités ou des compensations à recevoir.

En ce qui concerne les filiales et participations, c'est-à-dire la Société commerciale des Carburants, Société du Glucol, Synthèse et Fermentation, Société des Pétroles du Languedoc Méditerranéen et Société Novoel, le rapport indique l'importance des intérêts de la Société Française Industrielle et commerciale des Pétroles dans ces différentes sociétés.

Le conseil étudie les modalités de l'unification des trois catégories d'actions de la société : A de 125 fr., B de 500 fr. et C de 500 fr. Une solution interviendra à la fin de cette année en raison du regroupement des actions en titres de 2.500 fr. qui doit être décidé avant le 31 décembre 1950.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Édouard du Chayla¹, administrateur sortant.

[FRANÇAISE] INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES PÉTROLES
(*L'Économie*, [?] mars 1951)

Les actionnaires se sont réunis le 16 mars sous la présidence de M. L. Wenger.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1949-1950, déjà analysés dans *L'Économie*, faisant ressortir un bénéfice de 8 millions 941.711 fr, reporté à nouveau.

Dans son allocution, le président a déclaré que, depuis le 30 avril 1950, date de clôture de l'exercice, l'activité des filiales en France et en Autriche continuait d'évoluer favorablement et que la participation financière et technique dans la Société des Raffineries Algériennes [RAFAL] ouvrait à la Société Française Industrielle et Commerciale des Pétroles des perspectives intéressantes dans le domaine de la production et du raffinage.

L'assemblée extraordinaire a décidé :

1° En vue de faciliter les opérations de regroupement, le rachat en Bourse pour le compte de la Société de 13 actions « A » de 125 fr. et de 3 actions « C » de 500 fr.

2° Le regroupement des 706.675 actions « A » de 125 fr. chacune, des 3.000 actions « B » de 500 fr. chacune et des 420.325 actions « C » en actions nouvelles de même catégorie respective de 2.500 fr. chacune.

3° L'unification des droits des catégories d'actions « A » et « C. » dans la répartition des bénéfices annuels et du boni de liquidation au moyen de la suppression des avantages attachés à cet égard aux actions « C » par rapport aux actions « A », et en contrepartie de la réduction du capital social de 17.666.875 francs qui sera supportée par les actions « A ».

Ce montant sera porté au bilan à un poste « Réserve de réduction de capital », qui sera la propriété de tous les actionnaires.

Les actions « A », « B », « C » seront en conséquence regroupées et obligatoirement échangées comme suit : 25 actions « A » anciennes pour une action « A » nouvelle, 5 actions « C » anciennes pour une action « A » nouvelle, 5 actions « B » anciennes pour

¹ De la Société de gérance et d'entreprises française (SOGEF).

une action « B » nouvelle.

Le capital social sera réduit à 282.330.000 fr. divisé en 112.932 actions nouvelles de 2.500 fr. dont 112.932 actions « A » et 600 actions « B ».

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions « A. » et « C » ont approuvé les décisions prises par l'assemblée extraordinaire en ce qu'elles modifiaient respectivement les droits des actions « A » et « C ».

1952 : nomination comme administrateurs de Jean Bouvier (Banque française) et E. Kahil.

FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES PÉTROLES S.A.
(ex-Société française industrielle et commerciale des pétroles)
[Desfossés 1956/692]

S.A., 11 octobre 1920.

Siège social : Paris, 77, bd Malesherbes.

La Borde (René de), 692 (pdg Financ.+indus. pétroles).

Kahil (E.), 692 (dga Financ.+indus. pétroles).

Armanet (J.)^[00/00], 692 (Financ. et indus. des pétroles), 1248 (Merlin-Gérin).

Marsot (Charles)², 692 (Financ. et indus. des pétroles).

Générale des pétroles français (Cie)[Alexis de Gunzburg, Gustave Leven], 692 (Financ. et indus. des pétroles).

Saporta (vte Henri de)^[*/00], 692 (secr. gén. FIP).

Lemoine (V.), 414 (comm. comptes Cie frse de tramways-Indochine), 692 (Financ. et indus. des pétroles), 1838 (comm. cptes Sucrieries coloniales).

Villard (H.), 692 (Financ. et indus. des pétroles).

Participations : Glucol [futur Agrifurane], contrôle très large de la Sté [*sic* : Cie] de raffinage en Afrique du Nord et importante participation dans les Raffineries algériennes (Rafal) > 50% Pétroles d'Aumale.

La Société générale foncière
(*La Vie française*, mai 1963)

[...] Comme chaque année, le rapport donne quelques indications sur l'activité des sociétés du groupe.

FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES PÉTROLES S.A. — Les acomptes versés par la Commission de répartition de l'indemnité de nationalisation polonaise se sont élevés, comme pour l'exercice précédent, à 630.000 F.

FILIALES « F.I.P. »

Agrifurane*. — Les ventes de furfurole se sont élevées, au cours de l'exercice 1962, à 2.266 tonnes contre 1.611 en 1961. La vente des sous-produits est en sensible augmentation.

² Victor Marsot : il débute à la Banque française du Brésil, puis fait carrière à la Banque de l'Indochine. Auteur en 1903 d'un rapport hostile à une implantation en Polynésie. Conseiller du commerce extérieur en 1923 comme directeur de la succursale de Hong-Kong. Liquidateur de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient (SICEO), Haïphong, en 1931. Administrateur de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques. Marié à Marie-Madeleine Hugot. D'où Henri (Singapour, 1906), HEC, qui fera à son tour carrière à la Banque de l'Indochine (Paris, Singapour, Saïgon, Tientsin, Pondichéry, Bangkok).

La société a cédé son usine-pilote de Sorgues, ayant décidé de ne pas en reprendre l'exploitation, la remise en ordre de l'usine se révélant trop onéreuse.

Cette cession a nécessité l'amortissement définitif desdites installations et mis la société dans l'obligation de procéder à une réduction et à une augmentation de son capital social.

Compagnie de raffinage en Afrique du Nord (C.R.A.N.). — Au cours de l'exercice 1962, la commercialisation des produits de la raffinerie d'Hassi-Messaoud a porté sur 36.000 m³ d'essence, 3.600 m³ de pétrole, 65.000 m³ de gas-oil et 2.600 tonnes de gaz butane, pour un montant global de 15 millions de francs.

Les bénéfices réalisés par l'association, au cours de l'exercice, se sont élevés à 4.500.000 F. à partager par moitié entre la S.N. REPAL et la C.R.A.N

Un arbitrage est actuellement en cours pour interpréter certains points des accords d'origine entre les deux sociétés, notamment en ce qui concerne le montant des frais d'exploitation et les investissements. Les conclusions de cet arbitrage seront de nature à modifier, dans une certaine mesure, ces résultats.

Les événements qui se sont produits en Algérie, dans le courant de l'exercice, n'ont pas eu d'influence sensible sur l'activité de l'entreprise.

Industrielle de la Frette S.A. — Cette société poursuit la mise en valeur du domaine de 135.000 m² à La Baule-les-Pins qui lui a été apporté au cours de l'exercice précédent.

Elle a notamment déposé une demande de permis de construire pour un immeuble développant 6.000 m² environ de planchers, admirablement situé en bordure de l'océan, sur l'emplacement actuellement occupé par le hall des informations. Le commencement des travaux est prévu pour le début du mois de septembre.

Administrateurs ultérieurs :
Arnal (P.)(ép. Schlumberger)
Bénouville
Boisanger (Yves de)
Christiaens.

Suite :

FIPP (Financière et industrielle de pétroles et de la pharmacie)(BOIC, puis Générale occidentale)(Jimmy Goldsmith et Gilberte Beaux, puis Alcatel-Alstom).